



ALTERGO
EXPERTISE

LA CONCERTATION

L'inclusion nécessite la collaboration des partenaires du milieu pour soutenir le développement des enfants. Travailler avec d'autres nécessite des stratégies intentionnelles planifiées. Faire l'effort d'établir des relations peut conduire à un meilleur environnement et à des expériences optimales pour les enfants, les familles et pour tous. Cela peut améliorer les sentiments et les expériences dans un environnement inclusif.¹



Concertation et collaboration

L'axe architecturale et urbanistique

Pour optimiser la prise en charge des enfants ayant des besoins de soutien particulier, il est important de cartographier l'écosystème des ressources disponibles. Cette démarche implique d'abord l'identification des acteurs clés dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé et les services sociaux ainsi que les organismes communautaires du milieu.

Une fois ces acteurs repérés, l'étape suivante consiste à établir un contact initial, favorisant une connaissance mutuelle approfondie des missions, compétences et contraintes de chacun. Ce processus de familiarisation permet ensuite de discerner les zones potentielles de collaboration, c'est-à-dire les domaines où les expertises et les services peuvent se compléter efficacement.

L'objectif final est de déterminer concrètement comment ces différents intervenants peuvent travailler de concert, en définissant des modalités de coopération adaptées, pour répondre de manière globale et cohérente aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Collaboration avec les parents

Les parents, en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant, apportent une connaissance intime de l'enfant, de son histoire de vie, de ses habitudes et de ses besoins quotidiens. Leur expertise est essentielle pour assurer la continuité des soins entre la maison et les autres milieux de vie.

Voici quelques exemples de points importants à prioriser dans la collaboration avec les parents :

- S'assurer qu'il y a une communication régulière avec les parents et qu'il y a une cohérence dans les actions et décisions dans les différents environnements de l'enfant.
- Toujours demander l'autorisation parentale avant de prendre contact avec des professionnels ou des partenaires pour partager les informations.
- Accompagnement des familles, en les orientant vers les ressources disponibles dans le milieu comme partage de vos observations.

1 [Traduction libre de la définition développée en 2019 par : ContinuED Early Childhood Education - Collaboration to Support Children with Special Needs- SCHWARTZ, ContinuED.](#)

- Soutien des familles par le Réseau de la Santé et des Services Sociaux (RSSS) et d'autres partenaires en partageant vos observations sur le développement de l'enfant et son fonctionnement en collectivité.
- Impliquer les parents dans la gestion de l'installation, par exemple à travers de comités.

Collaboration avec les professionnels

Au-delà de la collaboration avec les parents, une collaboration avec les professionnels qui interviennent auprès des enfants en situation de handicap permet d'accroître la cohérence des interventions et de favoriser la généralisation des apprentissages réalisés en individuel dans un contexte de groupe et d'ainsi favoriser une réelle réponse aux besoins de l'enfant.

Par ailleurs, à l'initiative du RSSS, des ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs spécialisés, psychoéducateurs et autres professionnels de la santé, peuvent intervenir directement dans le milieu de garde. Ceci peut être une opportunité pour le personnel éducatif de solliciter le transfert de connaissances afin de généraliser les nouvelles pratiques inclusives acquise à l'ensemble du groupe.²

Par exemple, un ergothérapeute pourrait partager des exercices spécifiques avec l'éducatrice pour qu'ils soient intégrés dans les activités quotidiennes du service de garde. Cette approche collaborative favorise le développement global de l'enfant et sa préparation à l'école, tout en respectant le principe d'inclusion prôné par le programme éducatif québécois "Accueillir la petite enfance".³

Partenaires suggérés :

- RSSS : Direction de la santé publique, programme "Agir tôt", CISSS/ CIUSSS, intervenants pivots.
- Milieu de garde : J'me fais une place en garderie, Intégration des enfants en milieux de garde.
- Milieu scolaire : Par exemple, les ateliers Passe-Partout, écoles maternelles 4-5 ans.
- Milieu communautaire : Tables régionales d'intégration, organismes pour personnes handicapées, etc.

² [Guide d'aide à la mise en place efficace de pratiques inclusives en milieu de garde](#)

³ [Accueillir la petite enfance - Programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance](#)

Point de réflexion

Il est essentiel d'identifier les ressources existantes pour les enfants en situation de handicap. La collaboration avec les professionnels déjà intervenants, avec l'accord des parents permettraient d'assurer la complémentarité et la continuité du soutien offert par les différentes entités d'accompagnement.⁴

Communauté d'éducatrices et d'éducateurs

La communauté des éducatrices et des éducateurs a développé des connaissances notamment grâce à leur expérience. Ils ont une expertise dans le développement de l'enfant et peuvent adapter les activités pour favoriser l'inclusion. Leur rôle est extrêmement important pour l'intégration sociale de l'enfant.

Un meilleur partage des connaissances et des pratiques de ces éducatrices et éducateurs permettrait d'optimiser les interventions. Puisque ces personnes travaillent régulièrement auprès des enfants ayant une limitation fonctionnelle, elles constituent une ressource précieuse d'informations.

Grâce à leurs observations quotidiennes et à la documentation systématique qu'ils effectuent sur le développement de ces enfants, ils accumulent des données riches et détaillées. Ces informations sont essentielles pour comprendre les progrès, les défis et les besoins spécifiques de chaque enfant, offrant ainsi une base solide pour l'élaboration de stratégies d'intervention adaptées et efficaces.

Il est important d'encourager les éducatrices et éducateurs à examiner leurs propres perceptions et préjugés concernant les besoins des enfants dont ils ont la responsabilité. Le partage de connaissances favorise une approche d'ouverture et de remise en question des idées préconçues sur les limitations fonctionnelles.

Afin d'approfondir les connaissances il est recommandé de consulter des ressources fiables, telles que :

- Les sites Web d'associations spécialisées dans différents types de limitations
- La littérature scientifique récente sur le développement de l'enfant
- Les guides pratiques élaborés par des professionnels de santé

⁴ [Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec](#)

Élaboration d'un plan d'intégration

Dans le cadre de l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG), un plan d'intégration détaillé doit être développé pour que le SGEE s'assure de la pleine intégration et participation sociale de l'enfant aux activités quotidiennes du service de garde.

La réussite de l'intégration repose sur une collaboration étroite entre divers acteurs mentionnés plus haut.

Suivi et ajustements continus

Le plan d'intégration doit être considéré comme un document évolutif, nécessitant des révisions régulières pour que le SGEE s'adapte aux progrès de l'enfant.

Selon le ministère de la Famille du Québec, cette approche inclusive vise à "favoriser l'égalité des chances et la participation sociale des enfants handicapés". Le ministère souligne l'importance de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde (AIEG), qui offre un soutien financier aux services de garde pour faciliter cette intégration et réduisant les obstacles présents dans l'environnement, comme le manque de disponibilité, en accordant un soutien financier qui permet le remplacement du personnel pour faire des observations ciblées, suivre des formations et participer à des rencontres de concertation.

Cliquez sur le lien suivant pour plus d'information : [Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé \(AIEG\) – En service de garde](#)

Fiches reliées à consulter

- > Formation et sensibilisation
- > Communication accessible : virtuelle et écrite
- > Communication accessible : interaction verbal